



L'an deux mille vingt le vingt février,
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Catherine MOULIN
Nombre de conseillers en exercice : 10
Date de convocation : 11/02/2020

Présents : **CHAPELLIER, HOEZELLE, MOREL, MOULIN, PICHON, ROMANET, CARTON,**
Absents : **DETOLLE, BORDAS, ASTIE,**
Pouvoirs : **M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN**
Mme BORDAS donne pouvoir à Mme ROMANET
Secrétaire : **HOEZELLE,**

**DCM 2020/02: dépôt des dossiers DETR et DSIL pour le projet des travaux de l'école
dossier de financement modifié**

Madame la Maire explique au conseil que le coordinateur SPS du chantier des travaux de l'école a informé la commune d'un changement législatif en juillet 2019 ayant pour conséquence que le diagnostic amiante/plomb réalisé avant la phase 1 des travaux est devenu caduc. Un nouveau diagnostic a donc été diligenté. Une cinquantaine de prélèvements ont été faits sur la zone chantier concernée. Le résultat du diagnostic fait apparaître des traces d'amiante sur une bande faisant le raccord entre deux plaques de placoplâtre d'un coffre permettant de cacher le passage de la tuyauterie du chauffage central. Le coût du diagnostic est de 3 260,00 € HT et le coût du désamiantage sera de 8 555,00 € HT.

Ces coûts supplémentaires concernent la première tranche des travaux de l'école et ces dépenses n'ont pas pu être intégrées aux demandes de financements DETR et DSIL.

Fort de cette expérience, Madame la Maire propose au conseil municipal d'intégrer dans le plan de financement de la 2ème phase, en dépenses complémentaires prévisionnelles, un diagnostic amiante/plomb pour les locaux du 2ème étage ainsi qu'une prévision de travaux de désamiantage pour un montant total de 11 815,00 € HT. Un plan de financement de la 2ème phase avait déjà été déposé pour la DETR, cette nouvelle délibération le modifie et se substitue au plan de financement initial. Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir valider le nouveau plan de financement de la phase 2 des travaux de l'école et de charger Madame la Maire du dépôt de demande de DSIL et d'un nouveau chiffrage vis à vis de la DETR.

Voici le tableau de financement de la phase 2 des travaux de mises aux normes, restructuration et rénovation de l'école de Faux-la-Montagne :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL ÉCOLE TRANCHE 2

| DÉPENSES € HT | | RECETTES € | |
|---|--------------------|----------------------------------|-------------------|
| NATURE | MONTANT | TYPE DE SUBVENTION (TAUX) | MONTANT |
| Honoraires de maîtrise d'œuvre, architecte, BET, économiste | 43 643,00 | ETAT (DETR – 70%) | 363 063,75 |
| Autres honoraires, contrôleur technique, missions L,SEI et Hand SPS | 600,00 1 462,50 | Contrat de ruralité (DSIL – 10%) | 51 866,25 |
| Autres frais liés, installations temporaires de chantier(cour d'école), | 500,00 | EMPRUNT | 84 105,75 |
| Publication marché de travaux | 1 242,00 | FONDS PROPRES | 30 000,00 |
| Travaux de mise en conformité, restructuration et rénovation de l'école Tranche 2 | 459 400,00 | FCTVA (15 % des charges TTC) | 93 359,25 |
| Diagnostic amiante/plomb | 3 260,00 | | |
| Prévision travaux de désamiantage | 8 555,00 | | |
| TOTAL HT | 518 662,50 | | |
| TVA 20 % | 103 732,50 | | |
| TOTAL TTC | 622 395,00 | | 622 395,00 |

Le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau plan de financement et autorise Madame la Maire à déposer un plan de financement modifié pour la DETR ainsi qu'une demande DSIL.

À Faux-la-Montagne, le 21/02/2020

La Maire,

Catherine MOULIN


